

Sud - INFO

Fédération syndicale SUD
Place Chauderon 5
1003 lausanne
info@sud-vd.ch
www.sud-vd.ch
021 351 22 50



LE OUI EST ESSENTIEL
LA LUTTE EST DÉCISIVE
1er MAI
17 H 00 - PL. RIPONNE

SALAIRE MINIMUM

4000 CHF x 13

POUR TOUTES ET TOUS SUISSES IMMIGRÉ·E·S

On a le droit de vivre

Quand on travaille on a le droit à un salaire qui permette de vivre. Vivre ce n'est pas simplement satisfaire des besoins de base, subsister, survivre, supporter chaque jour une existence précaire.

Chaque salarié-e (avec les personnes qui dépendent de son revenu salarial) doit pouvoir mener une vie sûre, accéder au temps libre, aux loisirs, à la culture. En somme, mener une existence humaine, bénéficier aussi d'une protection sociale, ne pas subir la précarité et le mal-vivre.

Un salaire décent c'est aussi, avec les assurances sociales et le régime de retraite, la garantie de pouvoir jouir dans les différentes phases de son existence d'une condition qui ne nous enferme pas dans la misère et le besoin.

Un salaire décent c'est au minimum 4000.- francs par mois et un treizième. Il faut au moins ça pour vivre quand on est seul-e. Il en faut beaucoup plus pour faire vivre une famille.

Il n'a pas de salaire d'appoint

Personne ne peut accepter que les travailleurs/euses doivent recourir à l'aide sociale. Être un-e salarié-e c'est accepter déjà cette subordination, au cœur même du contrat de travail, ce dispositif qui fonde la pénibilité, le stress, la surcharge, les pressions, le commandement arbitraire, les sanctions, le licenciement injustifié ou abusif. L'aide sociale redouble cette subordination en imposant aux travailleurs-euses pauvres d'autres contrôles et d'autres dépendances.

Il n'a pas de salaire d'appoint. Prétendre, comme le font les organisations patronales, que les femmes salariées n'ont pas besoin d'un salaire minimum parce que leur rémunération viendrait compléter le salaire du mari ou du compagnon relève d'un mépris profond de l'égalité entre femmes et hommes. C'est la marque du féroce égoïsme social des celles et ceux qui conjuguent la propriété, les salaires astronomiques et l'optimisation fiscale à tous crins.

De même, il est inacceptable que les privilégié-e-s de cette société viennent nous dire que les jeunes, quand ils/elles ont fini leur apprentissage sont en fait encore en formation, en acquisition d'expérience, et qu'en conséquence ils/elles ne peuvent aspirer à un salaire minimum de 4000 CHF. Non, les jeunes ont droit à l'autonomie, ils/elles ne doivent pas être obligé-e-s de rester chez leurs parents, à charge de leur famille.

~~~~~

**À Neuchâtel, par exemple, un tiers des personnes qui doivent recourir à l'aide sociale sont des travailleurs/euses.**

~~~~~

Les CFC et les diplômés doivent être salariés au-dessus des 4000 CHF minimum. Tout de suite, dès la fin de la formation. La dilatation du temps consacré à se former et à acquérir l'expérience initiale entraîne la multiplication des stages, des emplois précaires, des sous-salaires. Cela n'est pas acceptable. C'est devenu aujourd'hui, contre la jeunesse, un dispositif généralisé pour baisser les rémunérations et dégrader les statuts.

Ce n'est pas à nous de payer pour la voracité des actionnaires

Renvoyer à l'aide sociale celles et ceux qui ne peuvent vivre convenablement de leur salaire, c'est faire payer la collectivité pour les employeurs-abu-

seurs. Les forces qui année après année attaquent les assurances sociales, dégradent le service public, imposent l'austérité, revendiquent aussi le droit d'imposer les bas salaires à des catégories entières de la population. Elles veulent contraindre à recourir à une aide sociale qu'elles démantèlent à tout va, en même temps elles désignent comme des abuseurs/euses celles et ceux qui sont contraint-e-s d'y recourir. À Neuchâtel, par exemple, un tiers des personnes qui doivent recourir à l'aide sociale sont des travailleurs/euses.

C'est d'abord une exigence de justice

Il n'y a pas de problème économique ni d'exigence de compétitivité qui tienne dans un pays qui déborde d'une richesse si injustement et si inégalement répartie. De l'argent il y en a, dans les caisses du patronat. Moins d'optimisation fiscale et plus de justice sociale !

Les larmes de crocodile que le grand patronat verse en invoquant les problèmes des PME ne convainquent personne. Si les entrepreneurs les plus prospères veulent se préoccuper des entreprises plus modestes, ce n'est pas avec le salaire des travailleurs/euses qu'ils doivent opérer. Qu'ils piochent dans leurs bénéfices, leurs traitements astronomiques, leurs dividendes et leurs propriétés.

Unité privé-subventionné-public

Toutes/tous les salarié-e-s du privé, du para-public et du public doivent être ensemble dans le combat pour le salaire minimum. Cette lutte correspond aux intérêts de chacun-e d'entre nous, de nos enfants, de nos proches. Une amélioration des salaires dans un secteur facilite des avancées dans tous les autres. Le salaire n'est pas une donnée économique objective, un quelconque « prix d'équilibre » sur le marché du travail. Le salaire est l'expression d'un rapport de forces, d'une mobilisation du monde du travail pour assurer à chacun-e une vie digne.

Cette revendication doit être portée par le vote, le 18 mai, mais surtout elle exige une mobilisation de fond, une lutte forte. Voter OUI le 18 mai est essentiel, lutter chaque jour est indispensable. Nous ignorons quel sera le destin dans les urnes du salaire minimum, mais il doit y avoir un combat syndical et social d'envergure pour que cette revendication passe dans les conventions collectives, dans les accords, dans les classifications et les échelles de salaire de la fonction publique.

Le salaire de 4000.- francs mensuel minimum n'est pas acquis dans la fonction publique vaudoise ni dans les grandes conventions collectives du secteur subventionné. Mais c'est une revendication juste et possible. La Commune de Lausanne, un peu comme Liddl, se vante de l'avoir accomplie en ayant un salaire minimum de 4800.- francs.

A l'Etat de Vaud aussi, salaire minimum de 4'000.- francs x 13

Prenons pour base l'échelle des salaires et la classification de l'Etat de Vaud. Aujourd'hui, le niveau le plus bas, commence à 48'113.- francs pour 13 mois et se conclut, au bout de 26 annuités, à 62'787.- francs. Les salarié-e-s les plus mal payé-e-s du secteur public ne bénéficient pas de la progression de 45 % sur la progression salariale de carrière appliquée à tous-tes autres travailleurs/euses publics. En classe 2, le salaire plancher est le même. Le maximum de cette classe est de 66'554.- francs.

~~~~~

*Si les entrepreneurs les plus prospères  
veulent se préoccuper des entreprises plus  
modestes, ce n'est pas avec le salaire des  
travailleurs/euses qu'ils doivent opérer.  
Qu'ils piochent dans leurs bénéfices,  
leurs traitements astronomiques,  
leurs dividendes et leurs propriétés.*

~~~~~

Aucune de ces deux classes n'assure un salaire minimum de 4000.- francs par mois plus un treizième. La revendication est donc évidente et claire. Il faut abolir les classes 1 et 2 et faire de l'actuel niveau 3 la classe plancher d'engagement à l'Etat. C'est possible. Cela se fait. Il y a des services et des unités de travail où la classe 3 est la classe minimum. Cela doit devenir partout le cas, dans toute la fonction publique cantonale. Avec une hausse à 52'000.- francs, sur 13 mois, pour le salaire plancher de la classe 3.

L'employeur public doit assurer un principe d'exemplarité pour le secteur subventionné. Il s'agit donc d'étendre aux grandes conventions du parapublic, et par force obligatoire à toutes les institutions, une rémunération de 4000.- francs mensuels comme salaire minimum et une progression salariale égale, dans tous les cas, à celle de la classe 3 à l'Etat.

Poussons les salaires vers le haut

Une telle revalorisation salariale irait aux personnes, souvent des femmes, qui exercent les activités les plus dures, qui subissent la plus grande pénibilité, qui supportent la surcharge systématique et la précarité. Mais une telle revendication ne peut aller seule. L'engagement en classe 3 au minimum appelle une revalorisation des CFC à qui l'employeur public et les CCT du secteur subventionné doivent attribuer une classe plancher 5. Il faut reprendre la question des classifications et des salaires planchers liées aux qualifications professionnelles et aux couloirs de progression pour permettre à chacun-e de progresser du minimum de la classe de base au maximum de la classe la plus haute, dans une chaîne. Nous reviendrons sur la question des classifications planchers pour les différents niveaux de qualifications et de diplômes. Par exemple, tous les diplômes HES devraient au minimum être classés en 9.

Nous avons perdu beaucoup de salaire, nos retraites ont été gravement dévaluées. L'indexation du coût de la vie est attaquée. La revalorisation des salaires est urgente.

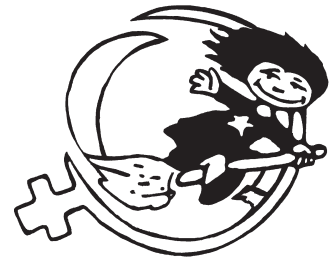
SUD pousse partout dans le secteur public comme dans le subventionné à la revalorisation salariale. Nous allons interpeller le Conseil d'Etat en ce sens. Dans la CCT de la santé parapublique, la plateforme des organisations des travailleurs-euses a lancé la demande de revalorisation salariale. Cela s'étendra bientôt à la CCT du social.

Partout, il faut ouvrir la lutte.

**La revendication du salaire minimum à 4'000.- francs x 13
est une occasion de fédérer nos combats.**

Allons-y !

**N'oubliez pas de lire et de signer
en ligne la lettre au Conseil d'Etat
pour renforcer les mesures de lutte
contre le harcèlement sexuel !**



www.sud-stop-harcelement.ch

Hommes et femmes, agir au-delà du 8 mars, journée internationale de lutte des femmes pour l'égalité et l'émancipation.

La lutte contre le harcèlement sexuel est un objectif important pour construire l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. La politique de l'Etat de Vaud sur ce sujet essentiel est totalement insuffisante dans ses moyens et dans ses effets. Une collègue enseignante vaudoise en a fait les frais. Elle a mené durant des années, avec un courage exemplaire, la lutte pour faire reconnaître le harcèlement sexuel qu'elle avait subi entre 2003 et 2005. Elle n'a obtenu définitivement justice qu'en 2014, après un long et harassant parcours judiciaire.

Il faut tirer les leçons de ce cas exemplaire et renforcer le dispositif de lutte contre le harcèlement sexuel dans l'administration cantonale vaudoise. Il est urgent que l'Etat de Vaud mette en œuvre les recommandations du Bureau fédéral de l'égalité (BFEG) de manière à ce que les pratiques de harcèlement sexuel soient rapidement et efficacement identifiées, combattues et sanctionnées.

À titre personnel ou pour une association, nous vous invitons à signer la lettre afin d'amener le Conseil d'Etat vaudois à renforcer les dispositions de lutte contre le harcèlement sexuel et à agir enfin efficacement sur ce terrain.

DEMANDE D'ADHESION — — — — —

Madame Monsieur / (souligner ce qui convient)

NOM : PRENOM :

Date de naissance : (Jour, mois, année)

Profession : Service et département :

Lieu de travail :
.

ADRESSE EXACTE: No Postal : Domicile :
.....

Rue, numéro :

E-mail : Tél.

LIEU ET DATE

SIGNATURE

.....

.....

